



Maison des Jeunes et de la Culture
Maison des associations
Place de l'ancienne mairie
66160 le Boulou
04.68.87.70.66
06.12.65.37.47
www.mjc-leboulou.net
mjc66leboulou@gmail.com

SIRET : 41932442100025
Code APE : 9499 Z

Le 14 novembre 2012

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les adhérents sont cordialement invités à participer à l'assemblée générale de la Maison des Jeunes et de la Culture du Boulou qui aura lieu :

**VENDREDI 7 DECEMBRE 2012
à 18 heures**

DANS LES LOCAUX DE LA M.J.C.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, sont électeurs : les adhérents âgés de 16 ans révolus (ou de moins de 16 ans s'ils sont représentés par leurs parents), et à la condition expresse qu'ils soient à jour de leurs cotisations à la date de l'assemblée générale.

Au cours de cette assemblée, il sera procédé au renouvellement partiel des membres du conseil d'administration, sachant que, conformément aux dispositions de l'article 12 § 3 des statuts, le conseil d'administration se compose de 16 membres maximum (hors membres de droit).

Cette année, compte tenu de la démission pour raisons personnelles de Messieurs Klaiber et Doutres, 7 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

Si vous souhaitez faire acte de candidature, veuillez, dès réception de la présente convocation, en informer le secrétariat, de préférence par mail :

meliblu@neuf.fr ou jeanclaudeleplat@gmail.com

ORDRE DU JOUR :

- 1- Rapport moral et compte rendu des activités de la MJC
- 2- Rapport financier
- 3- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- 4- Questions diverses
- 5- Renouvellement et élection des membres du conseil d'administration
- 6 - Election du nouveau bureau

IMPORTANT : Au cas où vous ne pourriez assister à l'assemblée, n'oubliez pas d'adresser votre pouvoir au secrétariat.

POUVOIR

Je, soussigné(e)

NOM..... PRENOM.....

Adresse :.....

Donne pouvoir pour me représenter à :

Nom.....Prénom.....

En conséquence, assister à l'assemblée générale convoquée le 7/12/2012, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces utiles, prendre part aux délibérations, émettre tous votes et, de manière générale, faire le nécessaire.

Fait à :..... Le.....

Bon pour pouvoir

Signature

A l'issue de l'assemblée – vers 20 heures environ – un apéritif sera offert aux adhérent(e)s. Celui-ci sera suivi d'un buffet dinatoire façon « auberge espagnole », ce qui implique que les personnes désireuses d'y participer sont priées d'amener quelques vivres (solides et liquides) ainsi que leurs couverts qui seront, comme il se doit, équitablement partagés entre les convives.

Très cordialement

**Le Président
J.C. LEPLAT**